

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance

n° 64

Respecter les droits de l'enfant à la maison

ous arrive-t-il de vous lever la nuit pour réconforter votre enfant en pleurs? Prêtez-vous une oreille attentive pour écouter votre enfant raconter ce qui s'est passé au terrain de jeu? Attachez-vous la ceinture de sécurité de votre enfant dans la voiture? Si vous avez répondu par l'affirmative à ces questions, vous avez mis en pratique l'une des façons de soutenir les droits de votre enfant selon la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.



vous répondez à votre enfant quand il a besoin de quelque chose lui montre s'il est valorisé ou non. La façon dont vous traitez un animal domestique montre à votre enfant comment valoriser les personnes qui dépendent de vous. Vos attentes envers ce que votre enfant peut faire lui indiquent ses limites. Votre façon de réagir a pour effet soit de miner la confiance de votre enfant, soit de renforcer son estime de soi.

Les enfants sont aussi des personnes. A ce titre, ils ont des droits, c'est-à-dire des concepts qui permettent aux êtres humains de vivre dans la dignité. Mais les enfants ne peuvent assurer leur propre bien-être. Leur survie dépend des adultes. Ils ont besoin des grands pour leur procurer le nécessaire, pour les protéger contre les dangers et pour les guider. Ils ont besoin des adultes pour les aimer et prendre soin d'eux, pour les respecter et pour les écouter.

Pour enchâsser la conviction selon laquelle tous les enfants, où qu'ils se trouvent, méritent de vivre dans la dignité et d'être traités dans le meilleur de leur intérêt, les Nations unies ont rédigé la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989. Cette dernière souligne les droits de l'enfant ainsi que les responsabilités qui incombent à la famille, aux intervenantes en service de garde et aux gouvernements pour maintenir ces droits. Il s'agit du document qui compte le plus de signataires au monde.

Les droits inhérents des personnes de moins de 18 ans sont regroupés en trois catégories de base :

- Pourvoir aux besoins: le droit des enfants à un niveau de vie, à des soins de santé, à une éducation et à des services satisfaisants. P. ex.: Vous offrez à votre enfant un régime équilibré, un lit douillet pour dormir, des soins médicaux s'il est malade, des occasions de jouer et l'accès à une scolarité.
- Protéger: le droit des enfants à être protégés contre les abus, la négligence, l'exploitation et la discrimination. P. ex.: Vous offrez à votre enfant un lieu sécuritaire où il peut jouer; vous utilisez des techniques de contrôle du comportement qui enseignent les conséquences d'un acte en ciblant le comportement et non pas l'enfant; vous avez des attentes réalistes envers votre enfant selon son âge.
- Participer: le droit de l'enfant à participer à la vie communautaire, à
 des programmes et à des services qui lui sont destinés. P. ex.: Vous
 amenez votre enfant à la bibliothèque ou à un programme
 communautaire; vous l'encouragez à partager son opinion, vous
 l'écoutez avec respect et vous le valorisez; dans la mesure du
 possible, vous tenez compte des opinions de votre enfant avant de
 prendre une décision.

Le premier modèle de votre enfant

Les premières leçons de la vie, votre enfant les apprend de vous. Par votre entremise, il apprend ce que veut dire être humain. La façon dont

Droits ou responsabilités?

Les enfants à qui l'on enseigne convenablement leurs droits apprennent en même temps les droits et libertés des autres. A mesure que leur estime de soi grandit, leur respect des autres, y compris les amis, les parents et d'autres adultes, grandit aussi. Par exemple, ils comprennent qu'ils ont le droit d'exprimer leur point de vue et qu'ils ont la responsabilité de ne pas blesser les autres ce faisant.

Qu'en est-il des droits et responsabilités des parents?

La première responsabilité des parents est d'agir dans l'intérêt supérieur de leur enfant. Cela signifie qu'ils doivent créer un milieu qui protège et favorise le développement maximal de leur enfant. La Convention confirme l'importance primordiale du rôle des parents puisqu'elle reconnaît et respecte leurs responsabilités d'orienter leurs enfants, y compris d'orienter la façon dont ils exercent leurs droits. Toutefois, si l'intérêt supérieur d'un enfant n'est pas respecté par des directives et des consignes appropriées de la part des parents, des tierces parties peuvent intervenir au nom de l'enfant.

Qu'en est-il des familles?

Les enfants ont le droit à une famille qui les soutient et les protège. Les enfants ont la responsabilité de respecter leurs parents, leur famille, leurs valeurs et leur culture ainsi que d'apprendre à les connaître. La Convention met l'accent sur l'importance de la famille pour la socialisation de l'enfant. Quand les parents sont séparés, le droit de l'enfant d'entretenir des liens avec les deux parents est protégé. Les gouvernements doivent faire tous les efforts nécessaires pour garder intact le noyau familial ainsi que pour offrir du soutien et de l'aide aux parents afin qu'ils puissent assumer leurs responsabilités.

Pourquoi la Convention constitue-t-elle un outil utile?

Les parents qui comprennent la Convention peuvent construire des familles plus solides. Ils peuvent être de meilleurs modèles pour leurs enfants. Ils peuvent mieux protéger les droits, les points de vue et l'intérêt supérieur de leurs enfants. La Convention leur donne aussi les moyens de faire valoir les droits de leur enfant. Cela peut vouloir dire exercer des pressions auprès des gouvernements pour obtenir davantage de ressources destinées à soutenir un enfant ayant des besoins spéciaux.



Même les jeunes enfants sont autorisés à connaître leurs droits. Les familles peuvent faire des activités visant à aider les enfants à découvrir leurs droits et à les aider à mettre en pratique leurs droits et responsabilités alors qu'ils se préparent à devenir des citoyens responsables.

Activités pour apprendre à découvrir ses droits

Souhaits-Besoins-Droits

De quoi avons-nous vraiment besoin pour vivre et grandir? Songez à la différence entre les souhaits, les besoins et les droits pour terminer les phrases ci-dessous :

Je souhaite [être le meilleur père que je puisse]. J'ai besoin de [amis]. J'ai le droit de [me sentir en sécurité].

Je souhaite [apprendre à piloter un avion]. J'ai besoin de [faire des choses qui demandent de l'imagination]. J'ai le droit de [décider ce qui est le mieux pour moi].

Faites maintenant participer votre enfant en lui demandant de parler de ses souhaits, de ses besoins et de ses droits à partir des mêmes débuts de phrases.

Votre enfant pourrait dire:

Je souhaite [avoir une nouvelle poupée]. J'ai besoin [de me brosser les dents]. J'ai le droit de [aller à l'école].

Dressez trois listes – l'une intitulée « les souhaits », l'autre « les besoins » et la dernière « les droits ». Parlez de la différence entre les trois listes. Pouvez-vous arriver à une définition de « souhaits », de « besoins » et de « droits »?

Faites un exercice semblable sur la façon dont nous assumons tous des responsabilités. Vous pourriez dire : « J'ai la responsabilité de [prendre soin de toi quand tu es malade]. » Votre enfant, lui, pourrait répondre : « J'ai la responsabilité de [promener le chien chaque aprèsmidi après l'école]. »

Responsabilités

Aidez votre enfant à songer davantage aux responsabilités. Pour ce faire, discutez des bonnes choses que vous faites sans qu'on vous le demande. [Je t'ai conduit à ta pratique de hockey tôt le matin.] [J'ai mis la table.]

Invitez votre enfant à réfléchir aux façons dont il peut vous venir en aide. Demandez-lui ce qu'il fait pour vous aider à se préparer à aller au lit... pour aider à la préparation du souper... pour aider son meilleur ami à se sentir mieux. Parlez avec votre enfant des façons dont vous l'aidez.

Personne unique

Nous sommes tous des personnes uniques. Faites savoir à vos enfants qu'ils sont uniques à vos yeux. Dites tour à tour ce qui vous rend unique.

Je suis unique [parce que je suis moi].

Tu es unique parce que [tu es toi].

Je suis unique [parce que je sais faire la cuisine].

Tu es unique parce que [tu peux attacher tes souliers].

Je suis unique [j'ai les yeux bleus].

Tu es unique parce que [tu portes des lunettes].

Je suis unique [parce que j'ai fait mon lit].

Tu es unique parce que [tu chantes très bien].

J'éprouve des sentiments uniques envers [ma petite sœur].

J'éprouve des sentiments uniques envers [grand-papa].

Les familles

Aidez les enfants à verbaliser ce qu'ils savent et ce qu'ils comprennent des familles. Abordez la question de la place des animaux dans la famille et de leurs droits. Explorez des façons de respecter les droits de chacun des membres de la famille. Parlez de ce que vous pouvez faire en tant que famille et ensemble pour montrer votre respect aux autres de votre collectivité.

Le saviez-vous?

Le 20 novembre est une journée spéciale que l'on souligne chaque année pour honorer et respecter les enfants – la Journée nationale de l'enfant. En 1993, le gouvernement du Canada a choisi cette date pour commémorer le jour où les Nations unies ont adopté deux documents sur les droits de la personne : la *Déclaration des droits de l'enfant* en 1959 et la *Convention relative aux droits de l'enfant* en 1989.

Convention relative aux droits de l'enfant — Suiet des articles Article 1 définition de l'enfant Article 2 non-discrimination Article 3 protection de l'intérêt supérieur Article 4 responsabilité liée à la mise en œuvre Article 5 orientation donnée par les parents et développement des capacités Article 6 survie et développement Article 7 nom et nationalité Article 8 préservation de l'identité Article 9 séparation des parents Article 10 réunification familiale Article 11 transfert illicite à l'étranger Articles 12-13 liberté d'opinion et d'expression Article 14 liberté de pensée, de conscience et de religion Article 15 liberté d'association Article 16 protection de la vie privée Article 17 accès à de l'information appropriée Article 18 responsabilités des parents et garde d'enfants Article 19 protection contre l'abus et la négligence Article 20 protection spéciale pour les enfants privés de leur milieu familial Article 21 adoption Article 22 enfants réfugiés Article 23 enfants handicapés Article 24 santé et services de santé Article 25 examen périodique d'un traitement Article 26 sécurité sociale Article 27 niveau de vie suffisant Articles 28-29 éducation Article 30 identité culturelle et peuples minoritaires ou autochtones Article 31 repos, loisir, jeu, activités récréatives et culturelles Article 32 exploitation économique et travail comportant des risques Article 33 usage de drogues Article 34 exploitation sexuelle Articles 35-36 vente, trafic, enlèvement et exploitation Article 37 torture et privation de liberté Article 38 conflits armés

réadaptation et réinsertion

mise en œuvre et force des

articles UNICEF Canada

justice pour mineurs

strictes

respect de normes plus

Article 39

Article 40

Article 41

Articles 42-54